

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 56 (1930)
Heft: 26

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

au Comité central de poursuivre le règlement dans le cadre de la loi sur l'organisation professionnelle.

M. *Peter*, arch., signale les difficultés à craindre d'une intervention légale dans la question des titres « ingénieur » et « architecte », et ceci en particulier quand il faudra les substituer aux simples termes professionnels actuels d'ingénieur et d'architecte. La prudence s'impose, vu les mauvaises expériences faites avec l'action légale dans d'autres pays, en Autriche par exemple.

Pour le reste, l'orateur est d'accord avec les déclarations du président.

M. le professeur *Dubs* propose à l'assemblée de charger le Comité central de chercher comme suit à réaliser la protection des titres :

1. Mettre à jour une liste de nos membres, l'éditer et la distribuer aux Autorités et aux intéressés. 2. Tendre à résoudre la question par la voie législative, d'accord avec l'action de l'Union suisse des métiers.

L'assemblée des délégués attendra à brève échéance des propositions relatives à cet objet.

M. *Vischer*, président, accepte cette proposition, et ajoute que la liste des membres doit en tous cas être mise au net dans le but de la propagande, comme à l'effet du travail personnel.

Quant à la seconde question, le Comité central s'en occupera tout de suite. Nous devons toutefois agir prudemment, de manière à n'encourir ni un refus direct des Autorités fédérales, ni le risque de voir nos propositions mises de côté. M. *Paschoud*, conseiller d'Etat, se chargera peut-être de prendre contact à cet égard à Berne.

M. *Grämiger*, ing., appuie la proposition *Dubs*, qui est acceptée à forte majorité.

11. *Divers et propositions individuelles.* — M. le professeur *Dubs* propose, au nom de la Section zurichoise, l'établissement d'un tarif d'honoraires pour les ingénieurs mécaniciens et électriciens ; il y joint la demande d'une révision des tarifs N° 102, « Tarif d'honoraires pour travaux d'architecture » et N° 103, « Mode d'évaluation des honoraires pour travaux d'ingénieur » pour les adapter aux conditions actuelles.

M. *Vischer*, président, répond que la révision figure déjà au tableau des travaux de la Commission des normes des travaux du bâtiment. L'établissement d'un tarif d'honoraires pour les ingénieurs mécaniciens et électriciens demandera la nomination d'une commission spéciale. Il en sera fait selon le vœu déposé.

Le président termine en exprimant aux diverses commissions ses remerciements pour le grand travail réalisé. L'effort silencieux de leurs membres a vaincu de nombreuses difficultés, pour l'accomplissement des tâches proposées, et ceci avec un esprit de sacrifice digne d'éloge.

La séance, interrompue samedi à 13 h., a été reprise dimanche à 8 h. 30. Clôture dimanche 28 septembre à 9 h. 30. Zurich, le 4 octobre 1930.

Le secrétaire : P. SOUTTER.

BIBLIOGRAPHIE

Die natürlichen und künstlichen Asphalte, von Prof. Dr. J. Marcusson. — Zweite, verbesserte Auflage. Mit 51 Figuren und 51 Tabellen. — Verlag von W. Engelmann, in Leipzig. — Preis RM 17.

Ce volume, de 250 pages, format 15×23 cm, sera le bienvenu de tous les gens curieux d'identifier l'un ou l'autre des très nombreux produits plus ou moins « asphaltiques », ou même pas asphaltiques du tout, qui sont offerts sous les noms de guerre les plus variés. L'ouvrage de M. Marcusson décrit, avec précision, les caractéristiques physiques, chimiques et mécaniques des asphaltes naturels et artificiels ainsi que leurs applications industrielles. Les méthodes d'essai les plus sûres et les plus pratiques sont exposées succinctement, entre autres celles qui permettent de différencier et même de doser, dans un mélange, l'asphalte naturel et l'asphalte artificiel.

Résumé de la table des matières : Natürliche Asphalte.

Künstliche Asphalte. Stampfasphalt. Gussasphalt. Asphaltmastix und Goudron. Walzasphalt. Teermakadam und Oberflächenteuerung. Asphaltkitte. Asphaltklebemassen. Asphaltémulsionen. Dachpappen. Asphaltisolerplatten. Anstrichmittel und Lacke. Elektrotechnische Isoliermaterialien. Kautschukersatzstoffe. Verwendung des Asphalts in der Reproduktionstechnik.

CARNET DES CONCOURS

Plage et Port à Nyon.

(*Bulletin technique* du 4 octobre 1930, page 248.) — 10 projets. Plage : 1^{er} rang (1200 fr.), M. H. *André*, architecte, à Morges. — 2^e rang (1000 fr.), MM. *Pache* et *Pilet*, architectes, à Lausanne. — 3^e rang (600 fr.), M. B. *Hefti*, ingénieur, à Fribourg.

Port : 1^{er} rang (300 fr.), MM. *Pache* et *Pilet*, architectes, à Lausanne. — 2^e rang (200 fr.), M. J.-F. *Buffat*, architecte, à Genève, avec la collaboration de M. *Delisle*, architecte, à Coppet.

L'exposition publique des projets est ouverte à la Salle Lancaster, à Nyon, rue du Château, du 20 au 30 décembre courant, de 9 à 12 h., et de 13 à 19 h.

S. T. S.	Schweizer Technische Stellenvermittlung Service Technique Suisse de placement Servizio Tecnico Svizzero di collocamento Swiss Technical Service of employment
-----------------	--

ZÜRICH, Tiefenhöfe 11 — Telefon : Seinau 23.75 — Telegramme : INGENIEUR ZÜRICH

Gratuit pour tous les employeurs.

Nouveaux emplois vacants :

Maschinen-Abteilung.

895. *Ingenieur* oder *Techniker* mit langjährig. Praxis im Kessel- und allg. Maschinenbau hat Aussicht auf Beförderung zum Abteilungs-vorstand, deutsch und französ. engl. erw. Ostschweiz.

315. *Ingenieur*-dessinateur spécialisé dans la charpente métallique. Genève.

791. *Heizungs-Ingenieur* oder erfähr. *Techniker* für Heizung und sanitäre Anlagen. Zürich.

827. *Elektro-Ingenieur* oder *Techniker* befähigt zur Direktion einer Elektromotorenfabrik. Französ. unerlässl. Nähe Paris.

849. *Konstrukteur* gut. *Rechner* (Statiker) mit Erfahrung in Karosseriebau und Fachwerkkonstrukt. Französ. erwünscht. Zürich.

903. *Maschinen-Ingenieur* mit Kenntn. in Mineralölen, kaufm. gebildet, erfähr. in Geschäftsabschlüssen, als Reisevertreter gross. Firma d. Schweiz.

907. *Ingenieur* oder *Techniker* (Fabrikationschef) mit abgeschl. techn. Bildung, mehrjährig. Werkstatt- und Bureau-praxis, gründl. Kenntn. der modern. Fabrikationsmethoden. Deutsch und französ. Offiziert bevorzugt.

911. *Ingenieur* ou technicien au courant de la branche électromécanique, machines et installations. Pour bureau d'ingénieur-conseil, Paris.

913. *Ingenieur* oder *Techniker* erfahren in Konstruktions, Devisierung und Werkstattleitung. Bern.

915. *Heizungs-Ingenieur* oder *Techniker* für Zentralheizungen. Kt. Bern.

919. *Ingenieur* mit spez. Hochschulbildg. in Hydro- und Aerodynamik und sonstig. strömungstechn. Problemen vertraut. Sprachkenntn. erforderl. für Abteilg. Lüftungs- und Ventilationsanlagen Maschinenfabrik Kt. Zürich.

921. *Maschinen-Ingenieur* oder *Techniker* mit Ausweis über Tätigkeit in leitender Stellung in Nähmaschinenfabrik.

Bau-Abteilung.

1372. *Ingenieur* ou technicien-civil ayant expérience chantiers, parlant français et allemand. Bonne situation d'avenir.

1374. *Techniciens* ou dessinateurs en constructions métalliques (charpentes, pylônes, ponts). France.

1380. Jüng. dipl. *Bau-Ingenieur*, Muttersprache deutsch oder französ. mit etw. Praxis, provisorisch ev. später Dauerstelle. Verwaltung Bern.

1372. *Bau-Ingenieur* oder Tiefbau-Techniker mit einig. Jahren Baustellenpraxis Erw. Erfähr. in baumaschinellen Installationen, perfekt französ. deutsch unerlässl. Deutsche Schweiz.

Nota. — Les bureaux du S. T. S. seront fermés toute la journée du samedi 27 décembre et ouverts seulement de 8 à 12 h. le 2 et le 3 janvier 1931.